



Acquisition de la nationalité française

Par **Laurence Coronio**, le **19/03/2018** à **16:07**

Bonjour,

Une personne née en Algérie en 1900, de parents algériens, ayant épousé une dame de nationalité française (ayant vécu en France et y étant décédé en 1945) peut-il prétendre à la nationalité française?

Merci d'avance de votre réponse

Laurence Coronio

Par **youris**, le **19/03/2018** à **16:18**

bonjour,

si les parents de cette personne ont choisi la nationalité algérienne durant sa minorité, elle ne peut pas prétendre à la nationalité française par filiation.

si cette personne n'a pas demandé la nationalité par mariage avec un conjoint français, elle ne peut plus y prétendre si son conjoint est décédé puisque le mariage est dissous par le décès d'un conjoint.

salutations